



GSM: 0473/66.46.61
Email: info@caravelles.be

Séminaire sur inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil ordinaire

Le 6 mars à l'Ecole des Arts de Braine-l'Alleud
Organisé par l'asbl Caravelles

L'inclusion par Jacques Ternest, Président de l'asbl Caravelles

Parler de l'inclusion, c'est aussi parler de l'intégration puisque c'est cette conception-là qui prévaut très largement dans nos régions.

Mais parler de l'inclusion, c'est aussi un acte éminemment politique dans la mesure où passer à une société inclusive appelle un changement de comportements, de mentalités, d'organisation.

C'est une autre vision du vivre « ensemble ». Et pas seulement dans les milieux d'accueil.

L'intégration.

Intégrer quelqu'un présuppose qu'il était à l'extérieur, qu'il n'était pas intégré. Intégrer un groupe, une famille, une équipe signifie que les membres de ce groupe, de cette famille, de cette équipe ont accepté que l'Autre entre.

Dès cet instant, il est prié de se plier aux règles. On lui dit : « Nous allons t'aider à survivre, mais tu te débrouilles. Tu fais les efforts nécessaires pour vivre avec les autres ». Les contacts avec les Autres font partie des règles. Celles-ci se vivent dans une égalité de droits et de devoirs.

Dans la société civile, ce mode de comportement entraîne le communautarisme. On va se replier, on va s'appuyer sur son groupe et les membres que l'on connaît. Ce sont les règles particulières de ce groupe qui finissent par primer. De gros risques de conflits apparaissent et l'échec de l'intégration est annoncé. Pourquoi ?

Parce que dans l'intégration, on a privilégié la juxtaposition de personnes qui n'ont pas cherché à connaître l'Autre et à se faire connaître. C'est un choix de société ! Dans ce genre de société, qui est celle que nous connaissons bien dans nos pays occidentaux, la TOLERANCE est rudement mise à l'épreuve. Mais c'est quoi la tolérance aujourd'hui ? Avouons qu'elle n'est pas bien définie. C'est une tolérance centrée sur moi. Elle s'arrête à un certain niveau. Au-delà ma tolérance ne va pas. Cette tolérance est aussi centrée sur mes capacités d'ouverture ou de compréhension.

Cette tolérance ne s'intéresse pas à l'Autre.

Au plan éducatif, que signifie être intégré et notamment pour un enfant en situation de handicap ?

1. Quels sont les principes d'une intégration idéale ?

1.1. Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement le plus « ordinaire » possible.

1.2. Chaque enfant a des besoins éducatifs spécifiques qui varient en intensité et en durée.

1.3. L'environnement éducatif doit être approprié et adapté aux besoins individuels de tous les enfants.

1.4. Les enfants à besoins spécifiques ne doivent être retirés du groupe ordinaire que lorsque leurs besoins ne peuvent être comblés malgré l'aide et le soutien appropriés quand ils sont avec des enfants « ordinaires ».

2. Cependant, constatons que ces principes sont régulièrement battus en brèche.

2.1. C'est à l'enfant qu'il appartient de faire un effort pour s'adapter et non au milieu d'accueil.
Ceci est vrai pour tous les enfants.

2.2. La réussite de l'intégration est un privilège qui appartient aux plus « méritants ». Ce n'est donc pas un droit pour tous.

2.3. Et encore, cette réussite « méritante » pour les enfants en situation de handicap signifie plus une intégration temporaire parce que les structures spécialisées restent la référence et le lieu que ces enfants pourraient bientôt rejoindre.

2.4. En conclusion, l'enfant en situation de handicap vient s'intégrer dans le milieu ordinaire qui l'accepte, moyennant efforts et accompagnements. Cette acceptation est rarement définitive.

L'inclusion.

Une société inclusive, c'est une société qui aménage ses structures pour permettre à chacun d'y trouver sa place.

Dans le modèle de l'inclusion, on part du droit inaliénable de chacun à faire partie du groupe. Chacun est apprécié dans sa singularité.

Dans une société inclusive, je donne à l'Autre une place égale à la mienne. Ce sont les principes d'Égalité, de Diversité, d'Équité, de Fraternité et de Solidarité qui sont mis en avant.

A ce propos, voici ce qu'écrivait Abdennour BIDAR (docteur en philosophie, écrivain français) dans le Soir du 5.3.2015 « Sans la fraternité, la liberté et l'égalité ne restent que des abstractions froides. Car à quelles conditions est-ce que je sors d'une logique individualiste et que je me soucie vraiment de la liberté et de l'égalité de l'autre sans la fraternité ? ».

Il s'agit donc d'accepter les Autres et leurs différences. L'Autre est reconnu comme membre de la Société et l'environnement s'adapte afin de favoriser une participation la plus positive possible. Ce qui est nécessaire, c'est de briser nos certitudes, changer nos mentalités, démystifier certaines de nos vérités comme celle touchant à la personne handicapée.

La tolérance est, bien entendu, toujours sollicitée mais elle ne fonctionne plus en fonction de moi mais en fonction de la relation établie avec l'Autre. J'apprends à bien connaître l'Autre et à le comprendre et je fais en sorte que l'Autre me comprenne et me connaisse mieux ou bien. Alors, je peux exercer ma tolérance en toute connaissance de cause.

Dans cette société, comme je l'ai déjà dit, je donne à l'Autre une place égale à la mienne. Pour y arriver, nous devons reconnaître humblement notre ignorance. Ignorance de l'Autre et de ce qu'il est et de ce qu'il représente. Appliquer cette tolérance c'est donc croire en l'Autre pour l'amener à libérer ce qui est enfoui en lui-même et qui porte, en germes, les solutions nécessaires et adéquates.

Ce que le Dr. BONNAFE, psychiatre français, énonçait dans le cadre du mouvement antipsychiatrique : « Il faut libérer le potentiel soignant inscrit dans la population ».

J'ajouterais une réflexion qui a guidé ma pratique professionnelle et mes principes éducatifs : « Pour enseigner le latin à John, il faut d'abord bien connaître John ».

Au plan éducatif, que signifie être inclus pour un enfant en situation de handicap ?

1. Quels sont les principes de l'inclusion ?

1.1. Tous les enfants sont accueillis au sein du milieu d'accueil qu'ils fréquenteraient s'ils n'avaient pas de handicap.

1.2. La proportion d'enfants à besoins spécifiques qui fréquentent le milieu d'accueil reflète les données démographiques.

1.3. La politique d'accueil prohibe toute forme de rejet et aucun enfant n'est exclu en raison du type ou de la gravité de son handicap.

1.4. Aucun groupe ne réunit exclusivement et de façon permanente des enfants à besoins spécifiques.

1.5. L'emploi de stratégies éducatives faisant appel à la coopération et à l'entraide est généralisé au sein du milieu d'accueil.

1.6. Les programmes et services spécialisés sont organisés dans le contexte du groupe ordinaire ou dans un environnement non spécialisé.

2. Dans l'inclusion, ce n'est pas l'enfant qui doit faire un effort pour s'intégrer mais c'est la structure qui doit offrir les conditions nécessaires à l'accueil de tous les enfants.

Il s'agit donc d'accepter l'Autre et ses différences.

3. Chacun se situe devant une série de questionnements face à sa formation, face à sa pratique professionnelle et même familiale, relationnelle...

Qu'est-ce qui a changé chez moi, dans ma manière d'être dans un groupe ou de diriger un groupe ?

Quelles sont mes réactions devant :

Le lieu d'accueil est un endroit

- où chacun se sent chez soi,
- où chacun est reconnu dans les différentes composantes de son identité
- où chacun peut apprendre de l'Autre et s'enrichir mutuellement
- où chacun peut participer activement
- où chacun peut lutter contre les préjugés et les discriminations

Vous allez trouver dans ce guide des propositions, des réflexions, des avancées nécessaires pour la pratique de chacun.

Vous allez écouter ceux qui travaillent à Caravelles et qui mettent en pratique ou tentent de mettre en pratique tout ce qu'on a dit sur l'inclusion.

En conclusion,

1. Vivre au sein d'une société inclusive que nous voulons promouvoir dans les milieux d'accueil, ce n'est pas, vous l'aurez compris, uniquement vivre ces principes inclusifs lorsque nous nous trouvons en situation de la faire. C'est aussi dans le reste de notre vie (famille, environnement, loisirs,...) que je vous engage à appliquer ces principes.

Abdenour BIDAR, dans le même article du Soir, ajoutait : « Dans toutes les sociétés occidentales, on trouve un ras-le-bol de l'individualisme, du matérialisme et cette même attente d'un réenchantement du monde, d'une vie personnelle et sociale beaucoup plus enthousiasmante ».

2. Dans une conférence donnée en 2011, au Canada, Patrick Fougeyrollas (anthropologue – Université LAVAL) disait : « L'approche inclusive, c'est

bouger les lignes. Il ne s'agit pas tellement d'inclure quelqu'un mais de transformer l'environnement ».

3. L'enfant en situation de handicap est une personne qui fait partie de la diversité du milieu qui l'accueille.
4. Nous pourrions également faire pression sur les institutions qui nous dirigent ou qui nous subsidient pour que des pratiques inclusives ne soient plus simplement considérées comme des projets-pilotes, des expériences-pilotes mais qu'elles deviennent des références pour le futur.
5. Finalement, il s'agit de poursuivre et d'améliorer nos réflexions, nos formations pour avancer pas à pas vers une société qui n'existe pas encore mais qui est en chemin.

C'est notre démarche professionnelle de tous les jours qui permet le « VIVRE ENSEMBLE » que nous appelons de nos vœux et que certains appellent tout simplement FRATERNITE ».

Et cela, c'est un geste politique fort.

Bibliographie

DE BACKER, B.

L'inclusion de la personne handicapée en région de Bruxelles-Capitale.

Etude, janvier 2014.

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.

VANDENBROECK, M. ; BOUDRY, C. ; DEBRABANDERE K. ; et VENS, N.

L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques.

GENT : VBJK, (2010 – version française).

Conférence-débat organisée par l'Entente Carolorégienne pour l'intégration de la Personne Handicapée asbl.

« L'inclusion de la personne en situation de handicap, l'institution, l'équipe multidisciplinaire, la société ».

Mardi 20 mai 2014. (Auditorium de l'AWIPH).

« L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance ».

Guide de formation à l'attention des professionnels de la petite enfance 0 – 3 ans.

Œuvre collective sous la direction de le FILE asbl.

Mars 2013, 1000 Bruxelles, Quai au bois de Construction, 9.